

La commission du Corps législatif, dans sa loi sur les chiffons, avait proposé les amendements suivants :

« Un droit de 30 fr. par 100 kilogr. sur les chiffons purs ou mélangés; de 10 francs sur les chiffons de laine; de 15 francs sur les cordages effilés non goudronnés. La commission demandait, en outre, que les tarifs ne pussent être modifiés que par une loi. »

Le Conseil d'Etat a rejeté cette dernière clause et a adopté 18 fr. au lieu de 30 pour les droits à percevoir sur les chiffons purs ou mélangés, avec une réduction successive jusqu'à 12 fr. en dix années. Le Conseil d'Etat a décidé également que les chiffons de laine seraient exempts de droits, que les cordages effilés goudronnés ne seraient assujettis qu'à un droit de 4 fr. et ceux non goudronnés à un droit de 6 francs.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Actes administratifs de la Préfecture du Nord.

CONSEILS MUNICIPAUX. Session d'août 1860.

La troisième session des Conseils municipaux s'ouvrira du 6 au 10 août prochain et sera close le dixième jour après celui de son ouverture, conformément aux prescriptions de la loi.

A la sollicitation de la mairie de Lille, le comité d'administration du chemin de fer du Nord a décidé que, à partir du 1er août prochain, on délivrera, à la station du faubourg de Fives, des billets aller et retour, aux mêmes prix et pour les mêmes localités qu'à la station de Lille.

Au marché aux grains de Lille, de mercredi, il y a eu une baisse moyenne de 78 centimes à l'hectolitre.

Le nommé Jean-François Ruyters, âgé de 55 ans, né à Saint-Nicolas (Belgique), arrêté à Roubaix pour vol de déchets de laines, a été condamné à un an et un jour de prison par le tribunal correctionnel de Lille.

Les différentes phases de l'éclipse ont été fort bien observées dans notre ville. A une heure cinquante-quatre minutes, conformément aux indications données, l'éclipse de soleil a commencé.

Le ciel, qui était parfaitement pur, a permis d'observer le phénomène céleste.

L'obscurité n'a pas été très-sensible; ce n'est que vers trois heures et demie qu'elle a été plus marquée, au moment où le bord de la lune était encore au centre du soleil.

Le thermomètre, à l'ombre, est descendu de 4 degrés; au soleil, il est descendu de 40 degrés à 20, puis il est remonté insensiblement.

A quatre heures cinq minutes la lune avait quitté le disque du soleil.

La ville de Dunkerque prépare, pour les journées des 2, 3 et 4 septembre, des fêtes comprenant :

- Un Festival pour les Sociétés de fanfares et d'harmonie militaire;
Un Festival pour les Orphéons et Sociétés Chorales;
Un Tir à la cible et une Fête militaire pour les compagnies de sapeurs-pompiers;
Des Régates et Fêtes nautiques;
Divers autres jeux et exercices désignés sur le programme.

Toutes les sociétés de France et de l'étranger sont invitées à assister à ces fêtes, à l'occasion desquelles l'administration du chemin de fer a consenti à une réduction de MOITIÉ, dans le prix des places.

Il sera distribué des prix et des médailles à chacun des corps qui se rendront aux fêtes de Dunkerque.

Nous apprenons qu'un détachement du corps des Sapeurs-Pompiers se propose d'accompagner la société de la Grande-Harmonie qui doit se rendre au festival de Dunkerque, le 2 septembre.

Tous nos concitoyens applaudiront, comme nous-même, aux rapports affectueux qui existent entre ces deux corps; l'obligeance réciproque, si utile dans leur service, ne peut qu'augmenter la bonne entente qui doit désormais exister entre eux.

Nous désirons donc que cette sortie s'accomplisse dans toutes les conditions de succès possible, et que la ville de Roubaix soit dignement représentée aux fêtes, que prépare à ses invités l'administration municipale de Dunkerque.

Le nommé J.-B. Dupriez, âgé de 30 ans, domestique, né en Belgique, a été arrêté pour vol de dix tonneaux qu'il avait vendus après les avoir enlevés à son patron.

Charles Mertens, âgé de 44 ans, né à Bruges, vient d'être arrêté pour vagabondage et mendicité.

Une jeune fille de 18 ans, Catherine Lallemand, soigneuse à la peignerie de laine de MM. Morel et Cie, vient d'être blessée à la main droite.

Quelques jours de repos suffiront heureusement pour guérir cette blessure occasionnée par l'imprudence de celle qui en est victime.

Deux vols d'argent et un vol d'une montre en argent viennent d'être constatés.

Quatre procès-verbaux ont été dressés, par M. le commissaire du 2e arrondissement, contre les marchands de lait battu dont voici les noms :

- Léon Vandenbossche, de Dottignies;
Léon Muytens, de Mouscron;
François Delporte, cultivateur à Marcq;
Joseph Delmotte, de Roubaix.

Nous apprenons qu'à Paris plusieurs épiciers se sont conformés aux conséquences du dégrèvement sur les sucres, cafés, thés et chocolats, et que dans bien des boutiques on a opéré les réductions suivantes :

Sucres, 30 c. par kilo; — cafés, de 40 à 60 c. selon les provenances; — chocolats, réductions proportionnelles aux précédentes, selon les qualités.

La presse parisienne, en enregistrant cette initiative, s'est prêtée avec un juste empressement à faire connaître les noms et les adresses de ces habiles commerçants. Il en est résulté tout naturellement un accroissement considérable dans le débit de ces maisons de commerce.

Ce dégrèvement ne se fait pas encore sentir dans les départements.

On se demande jusqu'à quelle époque MM. les épiciers trouveront bon de maintenir les anciens prix, tout en profitant, eux seuls, des avantages du dégrèvement.

Demain dimanche, la troupe privilégiée donnera une première représentation du MEDECIN DES ENFANTS, drame d'un mérite constaté par le succès immense qu'il a obtenu à Paris pendant quatre mois consécutifs.

Grâce à l'excellente composition du spectacle et au talent des artistes, il y avait salle comble jeudi dernier.

On peut donc prédire que la représentation de demain réunira aussi un grand nombre d'amateurs.

Un grand nombre de sociétés ont répondu à l'invitation qui leur a été adressée par la commission du FESTIVAL qui doit avoir lieu à Watrelos le dimanche 5 août prochain.

Nous publierons dans notre prochain numéro le programme de cette fête à laquelle s'empres- seront d'assister tous les amateurs de musique.

Des inventions fort originales, pour ne pas dire excentriques, sont à signaler dans le domaine de la mécanique. Telle est, entre autres, celle qui a pour objet la création d'un système de locomotion par le patinage, non sur la glace, mais bel et bien sur une ligne ferrée. Le patinage sur les rails s'effectuerait à l'aide de patins reposant sur deux paires de roulettes coniques qui assureraient au voyageur une vitesse de huit lieues à l'heure (c'est l'auteur qui le dit), avec admission de rampes de 3 centimètres par mètre. Voilà qui est au mieux, et la vapeur n'a qu'à bien se tenir pour ne pas se voir détrônée; mais l'inventeur oublie de dire ce qu'il faudra de temps faire l'apprentissage du patin à roulettes: That is the question. Car à moins d'avoir des dispositions étonnantes pour cet exercice ou d'être un Anriol, on risquerait fort, de se casser le cou avec ces chaussures roulantes qu'on prendrait avec son billet à la station du chemin de fer organisé pour ce mode spécial de locomotion. Du reste, le temps a si souvent donné raison aux inventeurs, qu'on ne peut leur en vouloir de ne douter de rien.

Doit-on donner l'avoine aux chevaux avant ou après boire ?

Lorsqu'on a fait boire un cheval aussitôt qu'il a mangé l'avoine, la presque totalité des grains, entraînée par le liquide, sort de l'estomac pour entrer dans les intestins, sans avoir aucune digestion préparatoire, et conséquemment presque sans profit pour l'animal, qui rend sa ration à peu près comme il l'a prise.

Au contraire, lorsque le cheval ne mange qu'après avoir bu, l'avoine reste dans l'estomac, où elle a le temps d'être digérée complètement. Des expériences anatomiques et pratiques ne laissent aucun doute sur ce double résultat.

VOYAGE A LA MER.

L'administration du chemin de fer organise, pour le dimanche 22 juillet 1860, un train de plaisir de Lille, Roubaix, Tourcoing, en destination d'Ostende.

Table with 2 columns: Direction (Aller, Retour) and Time/Price. Departure from Lille on Sunday morning at 6h. Tourcoing 6h 18, Roubaix 6h 27. Arrival at Ostende at 10h 15. Return from Ostende the same day at 6h 30.

MM. les voyageurs sont prévenus qu'ils ne peuvent avoir d'autres bagages que ceux pouvant se placer facilement sous les banquettes. On délivre des billets à l'avance aux gares du chemin de fer du Nord.

DÉPARTEMENT DU NORD,

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Extrait du jugement rendu par le Tribunal de première instance séant à Lille, jugeant correctionnellement, à l'audience du 12 juin 1860.

A la charge de Fidèle DEBEURME, âgé de 41 ans, né à Hesteert (Belgique), marchand de lait à Watrelos, convaincu de tromperie.

Attendu que Fidèle Debeurme ne comparait pas quoi qu'il ait été légalement cité.

Le tribunal donne défaut.

Attendu que de l'information et des débats résulte la preuve que Fidèle Debeurme a, le six avril mil huit cent soixante, à Roubaix, mis en vente et vendu du lait de beurre dans lequel il avait mis 45 % d'eau au-delà des 20 % accordés pour la préparation du beurre;

Qu'il y a des circonstances atténuantes; Vu les articles 1, 6 de la loi du 27 mars 1851, 423, 463 du Code pénal;

Le tribunal condamne Debeurme par corps à une amende de 50 francs et aux frais;

Ordonne que le présent jugement sera imprimé par extrait au nombre de 25 exemplaires et qu'il sera affiché dans les villes de Lille, de Tourcoing, de Roubaix et en la commune de Watrelos, notamment à la porte du domicile de Debeurme, et qu'il sera inséré par extrait dans le Mémorial de Lille et le Journal de Roubaix.

Le tout aux frais du condamné.

Ce jugement a été signifié le 6 juillet 1860.

Vu au parquet. Le procureur impérial, E. CHEVALIER. Certifié, LUTUN. 2042)

FAITS DIVERS.

Tout n'est pas terminé relativement à la suppression des tourniquets de la Bourse. Voici les dernières conditions auxquelles on paraît s'être arrêté: 1° Augmentation de la patente des agents de change; 2° élévation du droit de timbre sur les bordereaux de 35 centimes, taux du timbre actuel à 1 franc 35 centimes, sur lesquels le Trésor ferait compte à la ville de Paris de 1 fr. par bordereau. C'est à cette double condition que la ville de Paris supprimerait le droit d'entrée à la Bourse.

— On lit dans le Monde Illustré :

« Un étrange procès se plaide en ce moment à Munich. Il s'agit de répétition de sommes qu'une femme qui a été jeune, mais qui n'a jamais été jolie, aurait eu l'art de se faire donner par un vieillard. Celui-ci mort, les héritiers réclament le retour de près d'un million dont la donation ne serait, à leur point de vue, nullement justifiée. Un étrange argument a été produit par l'avocat des demandeurs: « Voyez si une telle femme, dit-il aux juges, a jamais pu justifier le don de pareilles sommes! Elle est plus laide que les sorcières de Macbeth, et elle avait plus de cinquante ans quand M. de W... la connut. » Est-ce donc à dire que si la dame avait été jeune et jolie, le million aurait été moins attachable entre ses mains? Voilà une singulière morale!

Mon oncle se tut, puis il ajouta d'un ton profondément ému :

— N'est-ce pas que j'eus bien tort de rendre la raison à cette infortunée ?

ALBERT.

LA MODE ILLUSTRÉE.

Tel est le titre attrayant sous lequel se publie hebdomadairement, depuis le premier janvier de cette année, un recueil destiné à remplacer, pour les mères de famille, toutes les anciennes publications du même genre. Tous les mois, la MODE ILLUSTRÉE donne à ses abonnés une feuille de patrons de toutes sortes, et chaque semaine les dessins d'une foule de petits objets si bien appréciés par les femmes. Les mères pourront laisser entre les mains de leurs filles ces albums de la mode, car les petites nouvelles qu'elles y trouveront sont toujours marquées au coin de la morale, et, ce qui est plus rare, de l'esprit. On n'aura plus à attendre un mois pour savoir comment s'habillent les gens comme il faut, et cela le plus économiquement possible, en y joignant le bon goût. Chaque semaine, la MODE ILLUSTRÉE vous le dit et vous le montre dans une gravure faite avec soin. Au bout de six mois, vous avez un volume que vous pourrez intituler: Histoire des caprices de la Mode.

Le prix modique de cette publication, malgré la bonne exécution de ses nombreuses gravures, doit engager chaque famille à se la procurer dès l'origine, c'est-à-dire à partir du 1er Janvier de cette année, car cette publication formera un recueil curieux de toutes les modes, qu'il sera plus tard fort difficile de se procurer.

Les abonnements y sont également reçus. (Les abonnements ne peuvent être faits au-dessous de trois mois et datent toujours du 1er de chaque trimestre, ainsi du 1er Janvier, du 1er Avril, du 1er Juillet et du 1er Octobre.)

— Ce que nous avons déjà fait pour la musique, nous lui obéirons.

Mes conseils furent suivis. Les visites de Gustave devinrent plus fréquentes; il lui fut permis de dévoiler son cœur à Amélie. Il devint bientôt son époux.

Je ne vous dirai point le bonheur de la jeune femme durant les premiers mois de son mariage, au milieu des fêtes qui se succédaient. Sa santé se rétablit, son imagination, toujours active, parut néanmoins se calmer; bientôt l'espoir prochain d'être mère l'occupa exclusivement. Dieu lui envoya un fils beau comme un ange: il eût été aimé de tous; sa mère l'idolâtrait. A peine né :

— Docteur, me dit-elle, promettez-moi de le voir tous les jours, l'enfance est si périlleuse.

Je le lui promis.

Il fut bien court le bonheur de cette pauvre mère. Son enfant avait à peine cinq mois, lorsque, au milieu de la santé la plus radieuse, il fut atteint de la plus cruelle maladie qui soit particulière à l'enfance, du croup, auquel il succomba. L'enfant, étendu sur les genoux de sa mère, semblait dormir.

Toute la famille était groupée autour de l'ange que Dieu venait de rappeler à lui. Amélie, elle, appelait son fils, et elle le balançait en activant de plus en plus ses mouvements. Je restai comme frappé de la foudre. Elle me vit enfin comme j'abandonnais la main de l'enfant.

— Docteur, me dit-elle, ne l'éveillez pas.

Et plus doucement :

— N'est-ce pas qu'il est bien beau, mon Alfred, quand il dort?... car il dort, voyez-vous, mon fils.

Et elle souriait en le contemplant. Puis elle

le recouvrit de son châle, et, après avoir parcouru plusieurs fois la chambre en murmurant un chant monotone, elle plaça son fils dans son berceau.

IV.

Comme je m'apprétais à sortir, après avoir congédié tout le monde, afin de lui laisser un peu de repos, Amélie me fit signe de m'approcher d'elle.

— Promettez-moi de venir le voir à son réveil, docteur; je le veux, entendez-vous.

Je fis un signe approbatif de la tête; il m'eût été impossible de trouver un mot.

Il n'y avait plus de doute, un trouble grave venait de porter atteinte aux facultés intellectuelles d'Amélie. Assise près du berceau de son fils, elle avait pris une broderie et travaillait en se hâtant; elle s'arrêtait de temps en temps, comme si son attention eût été attirée par les mouvements de son fils sur sa couche; elle conversait intimement avec cet enfant qui dormait. Il était six heures du soir, l'enfant était mort vers dix heures du matin, lorsqu'Amélie sembla s'endormir. Je voyais une crise prochaine, dont je ne pouvais prévoir ni le caractère, ni les suites: le délire allait-il se continuer, ou bien, recouvrant toute sa raison, Amélie allait-elle se trouver livrée à toute sa douleur de mère? Cette dernière supposition ne se réalisa point. Le lendemain, M^{me} de Fezel renouvela la scène de la veille: elle entra dans sa chambre, se plaça à côté du berceau de son Alfred, et elle berça doucement son fils qui n'y était plus.

Quelques instant après, elle donna des ordres pour sa toilette du soir: elle devait sortir avec Alfred.

— Eh mon Dieu! je n'en ai pas demandé la permission au docteur, il faut bien qu'il le sache pourtant, car il me grondait demain lorsqu'il viendra voir mon fils... N'est-ce pas qu'il vient de s'agiter dans son berceau?... Il s'éveillera bientôt, et je vais aller me promener avec lui.

Lorsque j'arrivai, un instant après, on me fit part de son désir. Je donnai l'autorisation, mais sous la condition que la promenade n'aurait lieu qu'après six heures. Ainsi je comptais atteindre l'heure qui devait rendre la raison à M^{me} de Fezel. En effet, à six heures, Amélie fut saisie d'un malaise remarquable: tout se passa de la même manière que la veille, et lorsque la malheureuse mère eut retrouvé sa raison, ce fut pour se livrer de nouveau à toute la véhémence de sa douleur.

Il serait inutile de vous dire ce qui advint les jours suivants: ils répétèrent tous le jour de la veille. Sa santé déperdit sensiblement, sa famille demanda qu'on la guérît de la folie passagère que l'on tremblait de voir devenir continue. J'administrai le quinquina, et le lendemain la jeune mère n'eut pas son délire.

Les crises ne reparurent plus, et Amélie ne fit plus entendre aucune plainte. Cet état dura une semaine environ, et la consommation avait déjà passé sur sa figure.

Le moment fatal arriva. Cette femme si complète conserva toutes ses facultés; elle s'éteignit sans agonie; et comme elle se sentait mourir, elle nous demanda pardon pour toutes les peines qu'elle nous avait causées.

— Pour moi, ajouta-t-elle, et ce furent les dernières paroles qu'elle prononça, ne me plaignez pas, je suis heureuse, je vais revoir mon Alfred.

» S analog sonna pour pas lieu, d « Pe mille i sieur, pas a cette s » O avec p — L lieue d fivateur cents fr couran domici ser. Al chir d' deux, X... veu mais, h chissu git d'au billet: lu prése En mém fourre d Stupé s'en va droit, q le quel, mordie sait pas est fou; fort eml vraiment X... à n nement fournir tu vas a chercher qu'a ce rons bien qui se sion cou lité où il en arran Si le par un se flatter d' idée qu l'accusa — Nou Bazancou 1859, un guagno « A l'e les zouav un épaul déclinait font de éviter de ger ces lo Tout à co chienne s les empé est formé Le généra pour dom à la baion les baion la bravour la barrica peurs la d tilerie, q de guerre chauds et nergie mo qui décup tation ner chez les n ainsi que genta et d — Parn lon, à l'oc l'Impéatri mulant un culminants Plusieur de service demi-siècl employés ce Vésuve des flamm comme un Ce spect dans son ge Toulon, un et des res mettre un — On ass chell aurait année, il y ment terrib semblable d — On sig rare dans le parait que l fortunée est nent de déc sième term produit s'en